



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### L'ÉTAT INVESTIT PRES DE 10 M€ SUPPLÉMENTAIRES EN 2022 DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 20 mai 2022

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques, après consultation de la commission des élus, a décidé d'investir 9,8 M€ en 2022 pour des projets de développement du territoire portés par les collectivités. Ce sont près de 10 M€ qui s'ajoutent donc aux nombreuses autres subventions versées par l'État dans le département.

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une dotation de l'État qui soutient la réalisation de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la DETR finance notamment des projets de développement économique et touristique, des rénovations de bâtiments scolaires, de bâtiments communaux et intercommunaux, la mise en conformité des installations sportives et des salles polyvalentes et l'aménagement des espaces publics.

Cette dotation bénéficie aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre répondant à plusieurs critères réglementaires.

Une commission des élus est chargée, chaque année, de fixer les catégories d'opérations éligibles et les taux correspondants.

Les services préfectoraux ont reçu cette année 371 dossiers des collectivités dont 169 ont fait l'objet d'une attribution de la DETR.

La préfecture publiera sur son site internet en fin d'année au titre de la transparence sur l'emploi des dotations de l'État, la liste définitive des projets financés par la DETR en 2022.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :  
Tel : 06 15 20 31 38  
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64

